Valeurs actuelles

PAYS : France
PAGE(S) : 32-34
SURFACE : 185 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Société
DIFFUSION : 94849
JOURNALISTE : Fabrice Madouas

► 16 avril 2015 - N°4090

Sur le chemin de la guerre

Terrorisme

Une quinzaine de djihadistes se déclarent chaque semaine en France. Face à cette armée qui se lève, le gouvernement renforce une nouvelle fois l'arsenal antiterroriste.

« Donner aux services des moyens à la hauteur des défis » que la France doit affronter. C'est l'objectif que poursuit le gouvernement en soumettant aux députés, cette semaine, son nouveau projet de loi contre le terrorisme. *Exit* Bernard Cazeneuve : pour souligner sa détermination, Manuel Valls a décidé de présenter ce texte lui-même. Nouveau projet, en effet, car, *« au cours des dix dernières années, pas moins de six textes législatifs ont été examinés par le Parlement »* afin d'étoffer l'arsenal pénal antiterroriste – c'est ce que rappelle la commission d'enquête sénatoriale sur les réseaux djihadistes dans le rapport très documenté qu'elle vient de publier. Preuve que la menace évolue vite et qu'il faut constamment s'y adapter.

Cette menace est connue, mais les précisions qu'apportent les sénateurs prouvent qu'elle ne cesse de grandir et que nous ne sommes qu'au début d'une guerre menée contre l'Occident par les djihadistes, jusque sur le territoire français. Selon ce rapport, il y aurait plus de 15 000 combattants étrangers en Syrie, représentant 10 % des forces de l'État islamique. *« La France a le triste privilège d'alimenter le contingent européen le plus nombreux »*, rappelle la commission sénatoriale, coprésidée par Nathalie Goulet : au 9 mars 2015, 1 432 de nos ressortissants y ont été recensés, dont 413 se trouveraient effectivement sur la zone de combats. Par ailleurs, 85 y sont morts, 2 sont prisonniers en Syrie et 200 auraient déjà regagné la France – certains repentis, d'autres aguerris.

Le flux des départs ne tarit pas : 15 nouveaux candidats au djihad se déclarent chaque semaine. C'est une armée qui se lève. *« De véritables filières ont été organisées, aboutissant à la constitution de* katibas *francophones »*, écrit le rapporteur du Sénat Jean-Pierre Sueur. Chose horrible, des pics de signalement sont notés lors d'assassinats mis en scène par l'État islamique, comme la décapitation de l'otage Peter Kassig, en novembre 2014. Les personnalités auditionnées l'ont confirmé : *« Les Français présents sur place sont très déterminés et participent activement aux combats comme aux exactions. »*

> Un quart environ des djihadistes français est constitué de "Français de souche" convertis.

La diversité de leurs profils complique la tâche de nos services. *« Ils sont en majorité d'origine maghrébine et, dans une moindre mesure, subsaharienne »*, mais les sénateurs notent aussi que *« la part des nouveaux convertis tend à augmenter, pour atteindre aujourd'hui 22 % chez les hommes et 27 % chez les femmes »*. Les principaux foyers sont situés à Paris, Strasbourg, Toulouse, Lyon et Grenoble.

Même si *« la moitié des nouvelles recrues qui parviennent sur le territoire syro-irakien était totalement inconnue des services de police ou de gendarmerie »*, la prison reste l'un des principaux vecteurs de radicalisation – d'où l'insistance du projet de loi sur le renseignement pénitentiaire, qui est d'autant plus important que *« les détenus radicaux recourent de plus en plus à des stratégies de dissimulation »*. Malgré les réticences de Christiane Taubira, les agents du renseignement pénitentiaire auront le droit d'utiliser des méthodes jusque-là illicites en milieu carcéral – par exemple, écouter les téléphones portables qui circulent en prison, bien qu'ils y soient interdits.

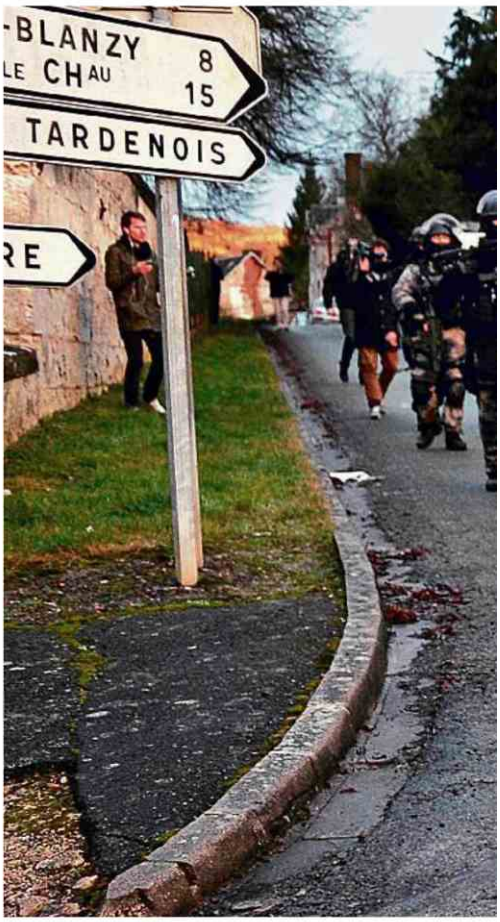

C'est d'ailleurs le principal objet de ce projet de loi : légaliser des pratiques qui n'ont pas aujourd'hui d'assises juridiques, ce qui peut conduire à l'annulation de procédures et *« expose notre pays au risque d'une condamnation par les juridictions internationales comme la Cour européenne des droits de l'homme »*, signalait, l'an dernier, le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Jean-Jacques Urvoas.

Policiers et gendarmes pourront effectuer en toute légalité des *« interceptions de sécurité »* sans qu'il soit besoin de l'accord d'un juge : elles seront autorisées par le premier ministre dans le cadre d'enquêtes concernant la prévention du terrorisme et de la criminalité, l'indépendance nationale, les intérêts économiques de la France ou la prévention des atteintes à la forme républicaine des institutions. Le premier ministre devra cependant requérir – sauf urgence – l'avis d'une

Tous droits de reproduction réservés

Valeurs actuelles

PAYS : France
PAGE(S) : 32-34
SURFACE : 185 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Société
DIFFUSION : 94849
JOURNALISTE : Fabrice Madouas

► 16 avril 2015 - N°4090

Le GIPN et le Raid participant aux opérations contre les frères Kouachi, le 8 janvier dernier. Donner aux forces de l'ordre les moyens de leur action.

FRANÇOIS LO PRESTI/AFP

nouvelle autorité administrative, la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement, composée de parlementaires et de magistrats.

Les enquêteurs pourront aussi utiliser des "Imsi-*catchers*", des appareils qui permettent de capter toutes les communications électroniques autour de soi, et de surveiller les échanges sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Skype...). Le gouvernement voudrait enfin obliger les entreprises du Net, notamment les moteurs de recherche, à signaler les requêtes suspectes. Un projet critiqué par les hébergeurs français, qui dénoncent la captation en temps réel des données de connexion et leur analyse par les services de renseignements. Plusieurs associations déplorent aussi son "intrusivité".

Si Internet est un catalyseur, la radicalisation découle souvent d'une rencontre.

S'ils jugent indispensable de lutter contre le cyberdjihadisme *(« ce terrorisme en accès libre »)*, les sénateurs rappellent cependant, à point nommé, qu'Internet est moins un déclencheur qu'un *« catalyseur »* : la radicalisation découle souvent d'une rencontre dans un cercle amical, au cours d'un voyage à l'étranger ou bien à la mosquée, ce qui justifie que *« la vigilance soit maintenue sur les lieux de culte »* que peuvent fréquenter des islamistes radicaux.

Cyberdjihadisme Le mystérieux piratage islamiste de TV5Monde

Lorsque, mercredi 8 avril vers 20 h 30, les équipes de TV5Monde constatent des dysfonctionnements sur leur réseau informatique, on pense tout d'abord à une panne. Mais très vite, il faut se rendre à l'évidence : il s'agit d'une attaque informatique de grande ampleur. Dès 21 heures, le dispositif de diffusion des programmes est neutralisé : les dix canaux de TV5Monde n'émettent plus. Le serveur de messagerie du groupe est détruit, ses comptes Twitter et Facebook piratés, affichant des documents militaires prétendument confidentiels (ce que le ministère de la Défense a démenti) ainsi que des messages de propagande signés d'un "CyberCaliphate". Ce groupe, qui serait proche de l'État islamique, avait déjà piraté un compte Twitter du Pentagone, en janvier dernier. TV5Monde a repris la diffusion, jeudi à 5 heures du matin, mais n'a pu rétablir la totalité de ses programmes qu'à 18 heures. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), dépendant de Matignon, a dépêché, dès jeudi matin, treize de ses techniciens pour aider TV5Monde à parer d'éventuelles nouvelles attaques. Se rendant sur place, le ministre de l'Intérieur a annoncé que l'enquête serait menée par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) et la sous-direction antiterroriste de la Police judiciaire. L. D.

Tous droits de reproduction réservés

Valeurs actuelles

PAYS : France
PAGE(S) : 32-34
SURFACE : 185 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Société
DIFFUSION : 94849
JOURNALISTE : Fabrice Madouas

► 16 avril 2015 - N°4090

Ce simple rappel permet de souligner que, quelles que soient les technologies déployées, le renseignement est avant tout une affaire d'hommes – ce qui suppose que les différents services échangent les informations qui leur sont utiles. Or, malgré les réformes de 2008 puis de 2014, la collaboration est loin d'être parfaite.

Défaut de coordination entre les services, manque de moyens alloués.

Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), Service central du renseignement territorial (SCRT), Bureau de la lutte antiterroriste (BLAT) de la gendarmerie, direction du renseignement de la préfecture de police de Paris (DRPP)... Les sénateurs déplorent qu'*« une multiplicité de structures* [rende] *complexe la coordination de la lutte antiterroriste »*. Regrettant que la DGSI *« n'intègre pas suffisamment le renseignement territorial »*, ils évoquent même *« un retour de la guerre des polices »* dans des affaires où la DGSI et la police judiciaire sont cosaisies : *« La réticence des services à échanger spontanément leurs informations dans les affaires instruites conjointement est source de dysfonctionnement »*... Un manque de coordination dénoncé par le syndicat policier Alliance, qui souligne la précarité des conditions de travail des agents, dans un autre rapport.

Les sénateurs insistent aussi sur l'insuffisance des moyens alloués au renseignement. Les services sont *« débordés par le nombre de signalements et de cibles à suivre »*. *« Selon le ministère de l'Intérieur, les individus nécessitant une attention particulière de la DGSI approchent les 3 000,* [...] *alors que ce nombre s'élevait à 1 100 au mois de novembre 2014. »* Or, *« les cibles considérées comme les plus dangereuses et nécessitant un suivi approfondi sont extrêmement consommatrices en moyens techniques et humains, la surveillance d'un individu 24 heures sur 24 exigeant entre 10 et 20 fonctionnaires »*.

Le gouvernement a, c'est vrai, programmé la création de nouveaux postes, mais *« ces effectifs ne seront pas immédiatement mobilisables et devront être formés avant d'être engagés sur le terrain »*. La guerre ne fait que commencer. ●

Fabrice Madouas

Tous droits de reproduction réservés